

Code vestimentaire

Je me présente à l'école dans une tenue vestimentaire propre et convenable :

- Un chandail, un t-shirt, une jupe, des pantalons, des culottes courtes qui sont appropriés pour l'école et selon chacune des saisons.
- Des vêtements dont les logos et slogans sont appropriés.
- Un chapeau ou une casquette à l'extérieur seulement.
- Des souliers d'intérieur dont la semelle ne marque pas les planchers.
- Des souliers d'extérieur/bottes qui seront enlevés peu importe la saison.
- Les pyjamas lors d'une journée d'esprit seulement.

Les élèves jouent dehors à tous les jours, ils doivent donc porter les vêtements appropriés pour le faire de façon saine sans attraper froid, peu importe la saison. Lors des temps pluvieux et au printemps, des bottes de caoutchouc sont recommandées.

Pour participer au cours d'éducation physique, tous les élèves doivent porter :

- Des espadrilles dont la semelle ne marque pas les planchers. L'élève n'ayant pas apporté les vêtements ou espadrilles requis ne pourra participer au cours d'éducation physique pour des raisons de sécurité.



Respect du code vestimentaire

Dans le cas où un élève ne soit pas habillé de façon appropriée pour l'école, l'enseignant aura une conversation avec l'élève et une communication écrite sera envoyée aux parents. Il se peut qu'on demande à l'élève d'utiliser ses vêtements d'éducation physique ou des vêtements empruntés aux objets perdus.